



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :  
Centre d'Histoire et d'Anthropologie du Droit  
CHAD

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense





agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Unités  
de recherche

*Le Directeur*

**Pierre Glaudes**



# Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

**Critère 1 - C1 :** Production et qualité scientifiques ;

**Critère 2 - C2 :** Rayonnement et attractivité académique ;

**Critère 3 - C3 :** Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;

**Critère 4 - C4 :** Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;

**Critère 5 - C5 :** Implication dans la formation par la recherche ;

**Critère 6 - C6 :** Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes :

- Notation de l'unité : **Centre d'Histoire et d'Anthropologie du Droit**

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A+	A+	A	B	A	B



## Rapport d'évaluation

Nom de l'unité :	Centre d'Histoire et d'Anthropologie du Droit
Acronyme de l'unité :	CHAD
Label demandé :	EA
N° actuel :	4417
Nom du directeur (2012-2013) :	M. Jean-Pierre POLY
Nom du porteur de projet (2014-2018) :	M <sup>me</sup> Soizick KERNEIS

## Membres du comité d'experts

Président : M. Jean-Marie CARBASSE, Université Montpellier 1

Experts :

- M. Gérard GUYON, Université Bordeaux 4
- M<sup>me</sup> Frédérique RUEDA, Université Toulouse 1 Capitole
- M<sup>me</sup> Anne-Marie TOURNEPICHE, Université Bordeaux 4

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Louis-Augustin BARRIERE

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

- M. Philippe GERVAIS-LAMBONY, Université Paris 10
- M. Matthieu CONAN, Université Paris 10



## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité :

Le Centre d'histoire et d'anthropologie du droit (CHAD) a été fondé à l'Université Paris 10 Nanterre par M. Raymond VERDIER, M. Jacques PHYTILLIS et M. Jean-Pierre POLY, autour de la double thématique de l'Histoire et de l'Anthropologie du droit. Après avoir été dirigé par M. Raymond VERDIER puis, depuis une dizaine d'années, par M. Jean-Pierre POLY, le CHAD est actuellement placé sous la responsabilité de M<sup>me</sup> Sozick KERNEIS.

L'unité a ses locaux dans le bâtiment F 200, Avenue de la République, Nanterre (92).

### Équipe de Direction :

M<sup>me</sup> Sozick KERNEIS, directrice

### Nomenclature AERES :

SHS 2\_1droit

### Effectifs de l'unité :

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de producteurs du projet
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	9	8	8
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés			
<b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
<b>N 4</b> Autres enseignants chercheurs (PREM, ECC, etc.)	1	2	
<b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	7	7	7
<b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
<b>TOTAL N1 à N6</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>15</b>

Taux de producteurs	<b>88 %</b>
---------------------	-------------



Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	21	
Thèses soutenues	5	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *		
Nombre d'HDR soutenues		
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	5	5



## 2 • Appréciation sur l'unité

### Points forts et possibilités liées au contexte :

Le comité a relevé les points forts suivants :

- une démarche originale et scientifiquement ambitieuse, étayée par la grande qualité de la majorité des personnels en place. Les recrutements à venir devront maintenir ces exigences ;
- la qualité de la production et de l'encadrement des doctorants ;
- la publication de la revue *Droit et Cultures* ;
- les relations internationales en Europe et hors d'Europe.

### Points à améliorer et risques liés au contexte :

Les points à améliorer sont les suivants :

- la subdivision de l'unité en trois « équipes » qui n'est pas nécessaire, eu égard à la taille de l'unité ;
- le financement de l'unité de recherche qui a atteint un seuil critique.

### Recommandations :

Le comité recommande à la direction de l'unité d'assurer une plus grande cohésion du champ de recherche en insistant sur les axes transversaux. Les responsables de l'unité devraient éviter d'élargir indéfiniment l'éventail des sujets explorables, pour éviter un excès de dispersion qui, à terme, risque de priver l'unité de sa dynamique collective en « individualisant » par trop les thèmes de recherche.



### 3 • Appréciations détaillées

#### Appréciation sur la production et la qualité scientifiques :

Le Centre d'Histoire et d'Anthropologie du Droit (CHAD) est l'un des rares pôles d'anthropologie juridique existant en France. Le centre met en œuvre des thématiques de recherches profondément originales. Elles ont pour but une réflexion comparatiste sur le passé commun du droit, en débordant largement l'aire européenne. Il s'agit d'élargir et d'approfondir les domaines traditionnels du droit en portant l'attention, selon la problématique de l'anthropologie juridique, à des territoires (pays, régions, langues) et à des thèmes rarement abordés. Ainsi sont étudiés les formes populaires du droit dans l'Occident romain, les coutumes proto-nationales en tant que substrat coutumier européen, les droits de l'Europe périphérique envisagés dans une perspective comparatiste, les relations des cultures juridiques et de l'Etat, le phénomène de « légalisation » qui en résulte, les formes alternatives de résolution des conflits et la socialisation juridique à travers la formation de la conscience du droit... Ces recherches transversales portent sur des périodes et des territoires mal connus des juristes. Elles impliquent le recours à des notions linguistiques, théoriques et méthodologiques parfois très nouvelles dans la sphère du droit.

Les recherches conduites répondent au niveau le plus élevé des exigences scientifiques. Les enseignants-chercheurs et des post-doctorants maîtrisent les qualifications spécifiques qu'exigent les différents thèmes traités, c'est-à-dire non seulement la matière commune à l'histoire du droit et des institutions, mais aussi des savoirs plus spécifiques, en particulier dans le domaine linguistique (on peut citer, entre autres : l'égyptien hiéroglyphique et démotique, le hittite, le vieil irlandais, l'arménien, le grec ancien, le hongrois, le russe, le chinois, le polonais...). L'acquisition de ces savoirs spécifiques demande souvent des années d'apprentissage mais c'est un pré-requis indispensable au traitement de certains sujets.

Les méthodes mises en œuvre par les chercheurs du CHAD sont adossées aux connaissances les plus récentes. Certains d'entre eux utilisent l'apport de la psychanalyse et de l'ethnologie juridique pour ce qui a trait à l'étude de la « conscience juridique », aux frontières du social proprement dit et de la psychologie sociale. D'autres ont fait un effort particulier concernant les sources religieuses des premiers siècles du christianisme pour lesquelles il faut interpréter ou réinterpréter des éléments textuels particulièrement complexes, ou dans la lecture et l'interprétation des documents irlandais anciens concernant la justice ; d'autres enfin scrutent les relations entre littérature et droit dans l'Antiquité tardive pour étudier d'une manière renouvelée la culture populaire dans ses rapports avec le droit.

On peut mettre en exergue que dans le domaine de l'anthropologie juridique, concernant les questions touchant au droit de l'antiquité tardive et du haut moyen âge, on y a mis au jour des nouveautés scientifiques importantes. Tout spécialement en ce qui concerne le processus d'acculturation et la comparaison des éléments juridiques fondateurs pour la construction de l'Europe et de l'identité européenne qui doivent tenir compte des particularismes juridiques propres à l'Orient et à l'Occident.

Loin d'être cantonnés étroitement à leur centre de recherche, ces travaux de grande qualité sont ouverts sur la communauté scientifique internationale qui leur a donné un large écho grâce aux publications du CHAD. La production des membres du CHAD est en effet abondante : vingt-deux articles dans des revues internationales ou nationales avec comité de lecture, vingt-huit communications avec actes dans un congrès international, cinq ouvrages publiés par des membres du CHAD seuls ou en collaboration, une trentaine de participations à des ouvrages collectifs.

#### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques :

Le vecteur principal de diffusion des travaux du centre est la revue *Droits et Cultures* fondée en 1981 par Raymond Verdier. Centrée sur les phénomènes juridiques, cette revue a une vocation transversale reconnue dans une aire qui dépasse largement l'Europe. Son point fort est de promouvoir un regard multiforme, en tenant compte des différents systèmes de valeurs, des modes distincts de perception des normes et des traditions juridiques et de leur représentation. Les numéros sont thématiques ou illustrent des aspects divers des interactions entre le culturel et le juridique. Cette revue est donc parfaitement adaptée comme support principal des recherches du CHAD.

L'ensemble ne peut fonctionner et être crédible que grâce à une forte sélectivité des thèmes exigée par le corpus du projet. On la retrouve dans les articles publiés par la revue *Droits et Cultures* qui sont pour la plupart de grande qualité. Beaucoup de chercheurs locaux y publient ainsi que des collègues étrangers. Ce support éditorial étant indispensable à la vie interne du Centre et à son rayonnement extérieur, on doit s'inquiéter de la relative insuffisance des moyens financiers qui lui sont alloués.



En outre, la qualité des membres du CHAD et leur rayonnement peuvent être appréciés par l'accueil qui leur est réservé lors des colloques à l'étranger et la publication de leurs communications dans des revues internationales à comité de lecture. Les échanges sont nombreux et d'assez longue durée. Ils prennent aussi la forme d'invitations de collègues appartenant à des universités renommées, parfois éloignées : Capodistria d'Athènes, Faculté de droit d'Istanbul, Pecs (Hongrie), Teramo, Pavie, Cagliari, Palerme, Constance, Postdam, Oxford, Vilnius... On peut constater une progression constante dans le nombre et la qualité des institutions universitaires étrangères invitantes. A signaler aussi l'admission de doctorants du CHAD dans des institutions exigeantes comme le Max Planck Institut de Frankfurt. Autres témoignages de la qualité des travaux du centre : les prix qui ont honoré certains travaux ou leur publication dans des collections particulièrement sélectives (c'est ainsi que le *Centre de recherche d'histoire et de civilisation de Byzance* du Collège de France a accueilli l'étude savante sur la *Collection canonique d'Antioche*, ouvrage qui a par ailleurs reçu le prix Bordin de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 2012 et le premier prix de l'Association des Historiens des Facultés de Droit).

Enfin, le comité a relevé que le CHAD entretient des relations suivies avec nombre d'universités européennes principalement italiennes mais aussi allemandes (Constance) et anglaises (Oxford) et a noué des contacts avec une Université de Pékin.

### Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel :

L'unité a le souci de mettre en valeur les connaissances acquises. Non seulement par les canaux ordinaires universitaires réservés aux seuls spécialistes de la discipline mais en publiant les résultats des recherches les plus récentes sur certains médias de bon niveau comme, par exemple, les émissions de radio sur l'Egypte pharaonique par l'un de ses membres ou les interventions télévisées ou radiophoniques d'un autre sur l'histoire de l'Eglise d'Arménie.

### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité :

Selon le rapport d'auto-évaluation, l'Unité de recherche CHAD compte 9 enseignants-chercheurs, 8 chercheurs et 21 doctorants. Sans entrer dans les détails de sa composition, il faut néanmoins noter que certains de ses membres présentés comme actifs sont émérites, que d'autres semblent ne pas respecter le principe de mono-appartenance, enfin que le décompte annoncé semble faire état de personnes ayant quitté le centre. Toutefois l'arrivée de deux nouveaux professeurs est incontestablement un excellent appoint.

La vie de l'unité est organisée par des statuts qui prévoient, de manière classique, l'existence d'une assemblée générale, d'un Conseil, d'un directeur et d'un directeur adjoint.

Le point central de l'évaluation ne fait pas apparaître un manque d'implication des chercheurs (sauf peut-être pour deux d'entre eux). Mais l'individualisation de trois axes principaux d'étude (et même davantage si l'on tient compte des recherches effectuées au-delà de la sphère du Moyen Orient) est un peu problématique. En effet, même si ces axes s'inscrivent dans le cadre du projet anthropologique global, il n'était peut-être pas absolument nécessaire d'en figer les contours en distinguant aussi nettement leurs objets respectifs : ESDEM (étude des systèmes de droit de l'Europe médiévale) ; EMOM (équipe de recherche sur le Moyen Orient et la Méditerranée) ; Droits et Cultures (groupe travaillant sur la vengeance, le serment, l'ordalie ou l'excision) d'autant que d'autres chercheurs travaillent dans un espace propre : la Chine, le monde Juif, la Hongrie, la Russie... Du fait de cette dispersion et de la nécessité pour chaque sous-thème de disposer de fonds documentaires propres, abondants et diversifiés, l'organisation et la gestion de sources communes est particulièrement délicate, d'autant que la « bibliothèque - papier » ne dispose pas de secrétariat permanent et que ses locaux et ses ressources sont notoirement insuffisants.

Lors de la visite du comité, il a été évoqué une forme de « fédération » de moyens entre les différentes unités de recherche en droit de l'Université pour améliorer quelque peu leur situation matérielle.

### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche :

Le master 2 adossé au CHAD est le master 2 d'Histoire et Anthropologie du droit. Un site internet avait été créé à l'usage de ses étudiants par un des membres du CHAD mais celui-ci est décédé au cours de la période considérée, ce qui a entraîné la suspension du fonctionnement de la plate-forme numérique.

En revanche, l'effort accompli pour encadrer les doctorants -qui sont aussi rattachés à l'Ecole doctorale sciences juridiques et politiques de l'Université Paris Ouest (ED n° 141)- est incontestable, comme ils l'ont reconnu très volontiers lors de leur audition.



Toutefois, la disparition récente d'un séminaire d'encadrement des doctorants, appelé « CHAD-docs », a engendré un certain flou dans cet encadrement. Il y a, depuis cette année, des procédures régulières de rencontre et de suivi des thèses conduites par un maître de Conférences. Les responsables ignorent généralement ce que sont devenus les docteurs qui n'ont pas intégré l'Université et la discipline. En revanche, l'évaluation montre que le centre se préoccupe beaucoup de donner les meilleurs outils de recherche aux doctorants et de les familiariser avec les langues modernes (allemand, anglais, hongrois, turc) en les envoyant à l'étranger grâce aux liens tissés avec les Universités partenaires. Pour certains étudiants préparant une thèse, la mobilité est la règle : travail sur place, séjour dans un institut comme le Max Planck. Les accords fonctionnent bien avec Athènes, Istanbul et Pecs, mais les contrats doctoraux et les bourses sont encore trop rares pour permettre à tous les doctorants qui le souhaiteraient ou dont le thème d'étude le requerrait de passer quelques mois à l'étranger.

Les discussions scientifiques, surtout celles touchant à l'actualité bibliographique, aux nouveautés méthodologiques, à l'accès aux sources, à l'édition de nouveaux documents, sont largement ouvertes aux doctorants. Il règne une atmosphère de bonne collaboration entre les diverses composantes de l'unité. Un point doit cependant être souligné, qui touche aux limites de la pluridisciplinarité : il y a en effet des doctorants qui travaillent dans des domaines très étroits et imparfaitement reliés à la matière juridique traditionnelle, ce qui constitue un risque réel d'isolement et pourrait, à terme, nuire à la cohésion du centre.

### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans :

Le projet annoncé est ambitieux, dans le prolongement des acquis. Eu égard à la diversité des approches particulières, la direction de l'unité doit veiller attentivement à en maintenir la cohésion. L'élargissement constant du champ des recherches traduit certes un souci d'innovation, la richesse de nouveaux questionnements intellectuels, mais il atteint un point critique. Il est la conséquence de la volonté des acteurs de poursuivre des recherches débordant systématiquement l'Europe occidentale, et d'aborder des domaines juridiques et des aires linguistiques appartenant à des civilisations très éloignées de celles que la science commune des juristes et des historiens du droit avait l'habitude d'étudier, selon une démarche méthodologique éprouvée. Cet élargissement « mondialiste » constitue un défi, notamment pour l'accès à des sources mutualisées proches et facilement accessibles aux doctorants. Le projet annonce une publication globale qui devrait faire la synthèse des travaux réalisés depuis la création du centre : c'est une excellente perspective, qui permettrait de faire un solide bilan des acquis et de consolider la plateforme à partir de laquelle pourra intervenir l'élargissement de la thématique. Reste que l'autorité de tutelle doit aussi prendre ses responsabilités, face à ces prometteuses perspectives, en accordant à l'unité des moyens suffisants qui la mettent en capacité de réaliser ses ambitions.



## 4 • Déroulement de la visite

### Date de la visite :

Début : Lundi 25 février 2013 08 h 30

Fin : Lundi 25 février 2013 18h15

### Lieu de la visite :

Université de Paris-Ouest Nanterre

### Institution :

UFR de droit

### Adresse :

bâtiment F, 200 Avenue de la République, Nanterre (92)

### Locaux spécifiques visités :

bureaux des chercheurs, salle de réunion, bibliothèque

### Déroulement ou programme de visite :

Les rencontres avec les membres du CHAD se sont déroulées dans le cadre de la visite de plusieurs unités de recherche de l'Université Paris Nanterre qui ont eu lieu le lundi 25 février 2013. L'accueil du comité d'experts a été organisé par le doyen de la faculté de droit et les directeurs des unités de recherche concernés.

Après une réunion à huis clos du comité (8 h30-9 h00), une première séance (9 h00-9 h45) a été consacrée à l'audition de M. Philippe GERVAIS-LAMBONY (vice-Président du Conseil scientifique) représentant de la tutelle, qui a présenté la vision de la recherche en droit dans l'Université de Paris 10 ainsi que la place attribuée au CHAD. La séance s'est poursuivie par une discussion avec M. Matthieu CONAN, Doyen de la Faculté de droit.

La visite s'est poursuivie par des rencontres avec les directeurs et les membres du CEDIN le matin et du CEJEC en première partie d'après-midi. C'est au cours de la deuxième partie de celle-ci que le comité s'est entretenu avec des membres du CHAD.

Au cours d'une première réunion (16h00-17h00) la directrice du CHAD, M<sup>me</sup> Soazick KERNEIS, a présenté son unité de recherche. Un dialogue constructif à base de questions et de réponses s'est ensuite instauré entre les membres du comité et ceux de l'unité présents en nombre. Cet échange a permis de compléter utilement le dossier de l'unité.

Une deuxième séance, effectuée à huis clos (17 h00-17 h30), a permis de recueillir les impressions de plusieurs doctorants de l'unité hors de la présence des encadrants.

*Les discussions avec les représentants de la tutelle et avec la directrice et les membres de l'unité, ainsi que les auditions des doctorants, se sont déroulées dans une excellente ambiance.*

Les membres du comité ont ensuite échangé à huis clos (17 h30-18 h15) sur les rencontres de l'après-midi.



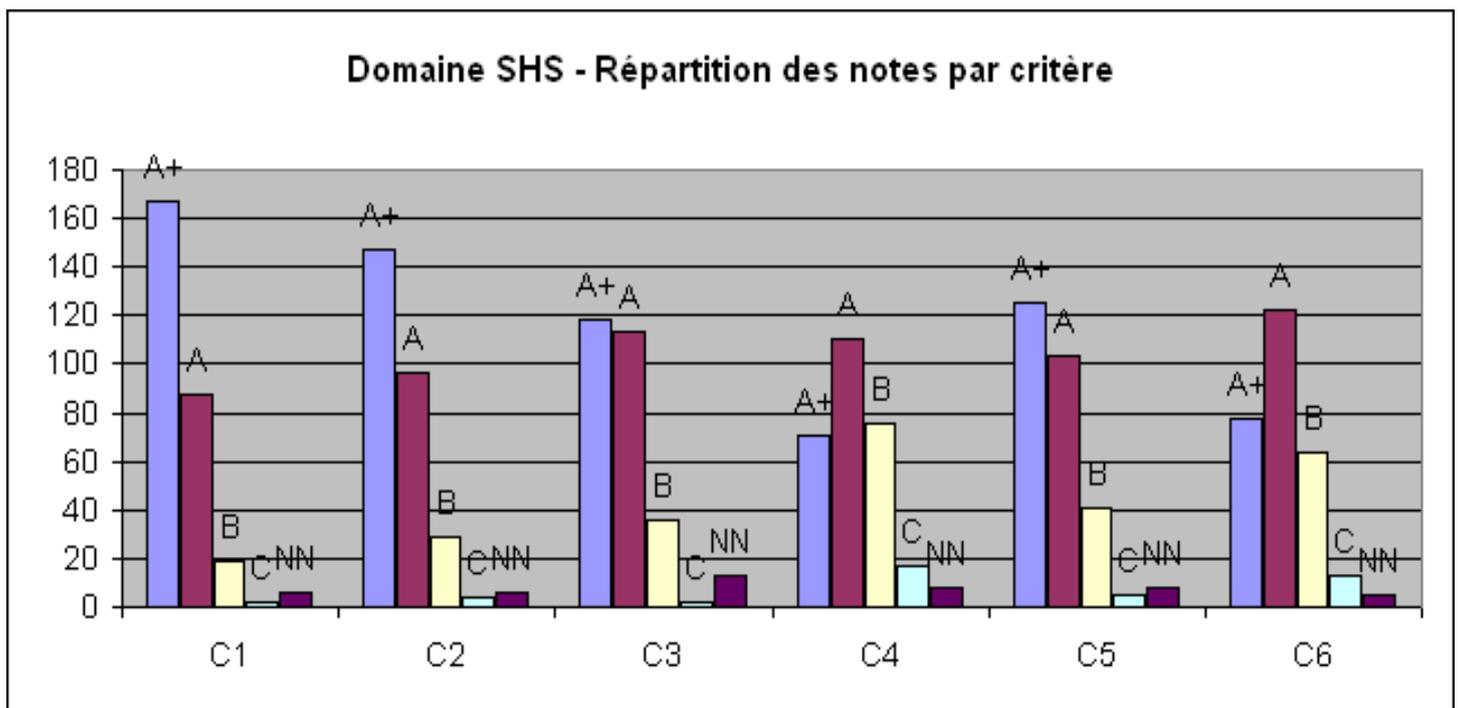
## 5 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
<b>A+</b>	167	147	118	71	125	78
<b>A</b>	88	96	113	110	103	122
<b>B</b>	19	29	36	76	41	64
<b>C</b>	2	4	2	17	5	13
<b>Non Noté</b>	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
<b>A+</b>	59%	52%	42%	25%	44%	28%
<b>A</b>	31%	34%	40%	39%	37%	43%
<b>B</b>	7%	10%	13%	27%	15%	23%
<b>C</b>	1%	1%	1%	6%	2%	5%
<b>Non Noté</b>	2%	2%	5%	3%	3%	2%





## 6 • Observations générales des tutelles

Rapport S2PUR140007132 - CENTRE D'HISTOIRE ET D'ANTHROPOLOGIE DU DROIT  
- 0921204J

*Réponse du directeur de l'unité de recherche au rapport établi par le comité de visite AERES*

Nous remercions les experts de l'attention qu'ils ont portée au dossier que nous leur avons transmis. Nous prenons bonne note des critiques constructives qu'ils ont formulées. Ainsi celle qui porte sur la répartition du CHAD en groupes de travail. Cette structure dont nous avons héritée est sans doute superflue et, lors de la prochaine assemblée, nous proposerons sa suppression.

Concernant le nombre des membres du CHAD, l'erreur tient à la démission de deux collègues à la veille des visites. S'agissant de collègues très peu publiants, elle n'affecte en rien le volume des publications recensées. En revanche, nous n'avons pas compris l'allusion aux collègues ne respectant pas la règle du non-cumul ; si elle concerne une collègue orientaliste de Paris II, il nous faut préciser que, malgré sa forte implication dans nos activités de recherche, elle a entendu ne pas compter comme membre actif du CHAD du fait de son appartenance à un autre centre de recherche ; ses nombreuses publications ne sont pas comptabilisées parmi celles du CHAD.

Une dernière précision relative à la genèse du Centre et à ses rapports avec la revue *Droit et Cultures*. Le CHAD, issu de la fusion du Centre Droit et Cultures et du GEDEOM, a été créé en 2009. J'en ai alors pris la direction. Pour ce qui est de la revue, la direction administrative en est assurée conjointement par Chantal Kourilsky-Augeven et moi-même, tandis que la rédaction incombe à Hervé Guillourel et Jacqueline Lahmani.

Nous rejoignons parfaitement les conclusions des rapporteurs lorsqu'ils soulignent l'indigence des moyens mis à notre disposition et l'attention qui devra être portée par notre section aux futurs recrutements. Nous tenons là un document circonstancié que nous mettrons à la disposition des membres de l'équipe afin d'aider à prendre les bonnes orientations durant la période à venir.

Fait à Oxford, le 24 avril 2013

Soazick Kerneis – Directeur du CHAD



Philippe Gervais-Lambony  
Vice Président Chargé de la Recherche  
et du Conseil scientifique  
Université Paris Ouest Nanterre La Défense  
200 avenue de la République  
92001 Nanterre Cedex  
Tél : 01 40 97 74 27  
Email : gervais@u-paris10.fr

Rapport S2PUR140007132 - CENTRE D'HISTOIRE ET D'ANTHROPOLOGIE DU DROIT  
- 0921204J

*Réponse du représentant de la tutelle au rapport établi par le comité de visite AERES*

La Vice-présidence recherche tient à remercier le président et les membres du comité AERES pour la qualité des échanges qui se sont déroulés lors de la visite, l'esprit constructif avec lequel l'évaluation a été réalisée et pour le rapport qui met en valeur la très haute qualité du travail de nos collègues.

Les réponses de la direction du laboratoire sur la division en équipes et sur le positionnement de la revue Droit et Cultures sont convergentes avec celle de l'établissement.

Concernant l'application des règles de non-cumul des enseignants-chercheurs, toutes les clarifications qui seraient nécessaires seront faites en concertation avec l'unité.

Ont été entendues aussi les remarques du comité sur les moyens de l'unité de recherche, il convient cependant de signaler le soutien apporté par le Conseil Scientifique directement à la revue Droit et Cultures et de souligner la prochaine mise en place d'un soutien administratif au montage de projet dans le cadre de la création d'une structure fédérative d'unités de sciences juridiques.

Fait à Nanterre, le 15 mai 2013

Le vice-Président chargé de la Recherche et du Conseil Scientifique

**Philippe GERVAIS-LAMBON**